

Vingt-septième session du Comité de l'agriculture

Point 3.1: Mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture

Note d'introduction

Comme l'avait demandé la Conférence de la FAO lors de sa quarante et unième session (juin 2019)¹, le Conseil a adopté, à sa cent soixante-troisième session (décembre 2019), la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture (ci-après dénommée «Stratégie»)². En vertu de la Stratégie, la FAO doit élaborer «un plan d'action, y compris un calendrier, appelé à concrétiser la Stratégie, qui sera soumis à l'examen des comités techniques de la FAO et à l'approbation du Conseil»³.

Le Comité du Programme, à sa cent vingt-huitième session (juin 2020), a examiné un premier projet de Plan d'action⁴ et a formulé des observations détaillées⁵. Le Conseil, à sa cent soixante-quatrième session (juillet 2020), s'est félicité des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie, a souligné qu'il fallait que le projet de Plan d'action soit examiné par les comités techniques compétents et a recommandé que la période de mise en œuvre du Plan d'action soit portée à trois ans⁶.

Le document intitulé «Mise en œuvre de la stratégie relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture»⁷ fournit dans un premier temps des informations concernant les progrès réalisés par la FAO dans ce domaine depuis décembre 2018, après l'approbation par le Conseil, à sa cent soixantième session, de «l'élaboration par la FAO d'une stratégie visant à intégrer la biodiversité dans tous les secteurs agricoles»⁸. Il fournit également des informations concernant l'élaboration du projet de Plan d'action, en regroupant les principales mesures à mettre en place autour des domaines d'action essentiels de la Stratégie et en phase avec les fonctions essentielles de la FAO, ainsi qu'en alignant le suivi et l'établissement de rapports sur le Programme de travail et budget. Le document contient le «Projet de Plan d'action 2020-2023 pour la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture», tel que révisé à la lumière des orientations fournies par le Conseil, à sa cent soixante-quatrième session (juillet 2020). Le projet de Plan d'action, qui couvre la période 2021-2023, définit les principales mesures qui serviront à concrétiser la Stratégie, les résultats attendus ainsi qu'un certain nombre de cibles et indicateurs pour le suivi de la mise en œuvre de la Stratégie.

Le Comité est invité à:

- noter les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture;
- examiner le projet de Plan d'action 2021-2023 pour la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture, tel qu'il figure à l'appendice I du présent document;

¹ C 2019/REP, paragraphe 48 b).

² CL 163/REP, paragraphe 10 g).

³ CL 163/11 Rev.1, section IV.

⁴ PC 128/9.

⁵ CL 164/6 Rev.1, paragraphe.

⁶ CL 164/REP, paragraphe 18, alinéa 1).

⁷ COAG/2020/16.

⁸ CL 160/REP, paragraphe 6.

- recommander que ses observations et ses contributions soient prises en compte dans la mise au point finale du Plan d'action.

M. Eduardo Mansur, Directeur du Bureau du changement climatique, de la biodiversité et de l'environnement (OCB)